

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 27 octobre 2011

Lieu : à 19 h. 30, en sa salle

Présidence : M. André BACH

Le Président, M. André BACH, remercie les conseillères et conseillers d'avoir répondu présents à cette séance et salue chacune et chacun. Il excuse M. Steve LE MARREC, Municipal, retenu pour raison familiale.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Assermentation
3. Nomination d'un scrutateur suppléant
4. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
5. Correspondance et communications
6. Préavis municipal N° 02/2011 concernant les autorisations générales de plaider 2011 – 2016
7. Préavis municipal N° 03/2011 concernant le renouvellement de deux emprunts totalisant Fr. 1'400'000.--
8. Préavis municipal N° 04/2011 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles
11. Divers
12. Contre-appel

1. Appel

20 présents, 7 excusés, 1 absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

2. Assermentation

Le Président, M. André BACH, procède à l'assermentation de MM. :

- BAUVERD Carlos
- LOUTAN Marc-Antoine

3. Nomination d'un scrutateur suppléant

Suite à la nomination de M. Steve LE MARREC comme Municipal, un poste de scrutateur suppléant est à repourvoir.

- M. René ANSERMET, du PLR (Parti libéral radical) n'a pas encore désigné un candidat comme scrutateur suppléant. Ce sera fait pour le prochain conseil.

4. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**, tel que présenté avec remerciement à son auteur.

5. Correspondance et communications

Le Président tient à remercier les personnes qui ont participé au dépouillement des dernières élections.

6. Préavis municipal N° 02/2011 : Autorisations générales de plaider 2011 – 2016

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que ce préavis revêt un aspect purement formel mais néanmoins important et indispensable afin de permettre à la Municipalité de pouvoir faire face à certaines situations qu'elle pourrait rencontrer durant la législature.

Le Président remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Milan BODAC lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'approuver le préavis municipal N° 02/2011, concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2011 – 2016.

Le Président remercie M. Milan BODAC et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 02/2011

- *vu le préavis municipal N° 02/2011 du 30 août 2011 concernant l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2011 - 2016,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'accorder, à l'unanimité**, à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des transactions, acquisitions ou aliénations immobilières dans la limite de Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2011-2016,
- **d'accorder** à la Municipalité l'autorisation générale de plaider s'étendant à toutes les causes placées dans la compétence du Juge de Paix, du Tribunal d'arrondissement, du Tribunal cantonal, du Tribunal administratif ou du Tribunal des baux pour la durée de la législature 2011-2016,
- **de fixer** pour la législature 2011-2016 à Fr. 50'000.-- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation du Conseil communal dans le cadre du rapport annuel sur la gestion et les comptes.

<p>7. Préavis municipal N° 03/2011 concernant le renouvellement de deux emprunts totalisant Fr. 1'400'000.--</p>

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que pour permettre de rembourser les emprunts qui arrivent à échéance, la Municipalité a besoin d'une décision formelle. Les liquidités de la Commune permettraient le remboursement de ces emprunts mais ce serait un faux calcul étant donné les taux d'intérêts actuels très bas.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Carlo PITONZO lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 03/2011 concernant le renouvellement de deux emprunts totalisant Fr. 1'400'000.--.

Le Président remercie M. Carlo PITONZO et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2011

- *vu le préavis municipal N° 03/2011 du 30 août 2011 concernant le renouvellement de deux emprunts totalisant Fr. 1'400'000.--*
- *oùi le rapport de la Commission de gestion,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité**, la Municipalité de souscrire un emprunt de Fr. 1'400'000.-- en vue de rembourser deux emprunts échus à fin 2011 totalisant eux aussi Fr. 1'400'000.-
- **de laisser** à la Municipalité le choix des modalités de l'emprunt.

8. Préavis municipal N° 04/2011 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que cet arrêté d'imposition ne changera rien pour le contribuable car il y aura une diminution de 2 points du Canton qui compense les 2 points supplémentaires de la Commune. Pour le reste, la Municipalité propose le statuquo.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Sonia RIHS lit le rapport qui propose au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 04/2011 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012.

Le Président remercie Mme Sonia RIHS et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 04/2011

- *vu le préavis municipal N° 04/2011 du 11 octobre 2011 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012,*
- *ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'adopter, à l'unanimité,** l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2012 selon le projet ci-joint
- **de charger** la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

9. Communications de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande si la Municipalité a peut-être des communications supplémentaires à apporter.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, revient sur la lettre adressée à la Municipalité concernant une pétition pour la sécurisation des piétons à Lavey.

Pour traiter cette problématique, la Municipalité désire mettre en place un groupe de travail pour faire l'inventaire de tous les points de circulation routière et d'étudier les diverses possibilités afin de résoudre les différents problèmes.

Ce groupe de travail devrait comprendre 2 membres de la Municipalité, 2 membres du Conseil communal et 1 membre du groupe pétitionnaire.

10. Propositions individuelles

Aucune proposition.

11. Divers

- M. Pascal HEITZ regrette qu'il n'y ait pas eu de décision formelle concernant l'annulation du Conseil communal de Praz-Riond.
Aucune information à ce sujet n'est parvenue aux Conseillères et Conseillers.

Le Président prend note.

Le Président rappelle qu'il y aura durant les 2 prochains mois plusieurs élections, 2^{ème} tour Election fédérale du Conseil des Etats et Election cantonale complémentaire du Conseil d'Etat. Si des personnes seraient d'accord de participer au dépouillement, merci de nous le faire savoir.

12. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 00

Adopté en séance ordinaire du 1^{er} décembre 2011

Le Président :

La Secrétaire :

André Bach

Monique Balet